



# LA GAULE LANNIONNAISE

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



Alors cette année,  
nous ouvrons  
**Samedi 12 Mars**

## Assemblée Générale 2010 / 2011



Photo Yvon Le Gars / Aber Images

**Maison des pêcheurs  
Roud ar Roc'h  
22300 Lannion**

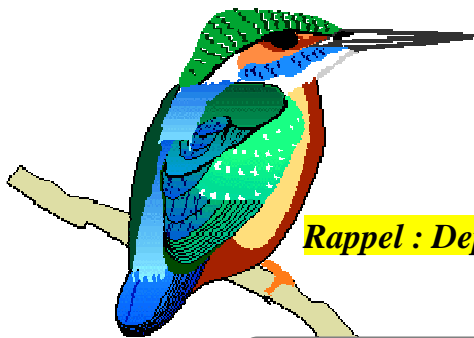
 **02 96 37 70 18**

Et vous fermez  
**Dimanche 18 Septembre !**

<http://assoc.pagespro-orange.fr/peche.lannion>

[aappma.lannion@wanadoo.fr](mailto:aappma.lannion@wanadoo.fr)





Ca me coûte combien  
cette année ?

**Rappel : Depuis 2007 la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (C.P.M.A.)  
a remplacé la taxe piscicole !**

**Tout pêcheur doit posséder une carte d'identité halieutique  
Tout pêcheur doit être membre d'une AAPPMA  
En action de pêche, il est obligatoire d'avoir ses cartes sur soi !**

### Si j'ai moins de 12 ans

*Pour pêcher sur l'ensemble du territoire national si « réciprocité » acceptée ...*

- Carte Découverte (forfait) : **2,00 €**

CPMA=0,00 FD=1,50 AAPPMA=0,50

### Si j'ai moins de 18 ans

*Pour pêcher sur l'ensemble du territoire national si « réciprocité » acceptée ...*

- Carte Personne Mineure avec C.P.M.A.

**10,00 €**

CPMA=1,00 FD=7,00 AAPPMA=2,00

### Si j'ai plus de 18 ans

*Pour pêcher la truite ...*

- Dans la zone d'influence des AAPPMA de Lannion, Belle Isle en Terre, Guingamp, Lanvollon, Pontrieux-La Roche-Derrien
- Carte Personne Majeure avec C.P.M.A.

**67,00 €**

CPMA=29,00 FD=25,80 AAPPMA=12,20

### J'ai plus de 18 ans et je veux voyager...

- En France, sur le domaine public à l'aide d'une seule ligne : **0 €**
- **Ailleurs**, prendre une seconde carte de sociétaire à l'AAPPMA recherchée. **Prix Variable**
- **Ou** prendre une carte d'une des AAPPMA acceptant la réciprocité EHGO **Prix Variable**
- Et y ajouter la vignette « EHGO » : **25,00 €**



### Pour vos invités,

- 1 carte « Sociétaire » **38 €** sans CPMA
- 1 carte « journée » **7 €** sans CPMA  
ou **10 €** avec CPMA
- 1 carte « semaine » **18 €** sans CPMA  
ou **30 €** avec CPMA

### Pour pêcher le saumon et / ou la truite de mer

- Avoir 1 carte Personne Majeure ou Mineure
- Prendre 1 C.P.M.A. « Grands Migrateurs » : **30 €**
- **Prendre connaissance de la réglementation spécifique au bassin !!!**

CPMA=30,00 FD=0,00 AAPPMA=0,00

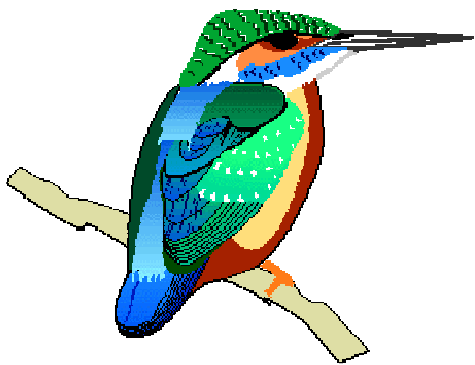
### ATTENTION

*On ne paie les C.P.M.A. annuelles qu'1 fois, en principe lors de l'achat de sa première carte d'adhérent*

Je remarque que les  
parts fédérales ont  
augmenté !!!

**En action de pêche, tout pêcheur de saumons doit être muni, outre ses cartes et timbres piscicoles, d'une bague d'identification non altérée et de son carnet nominatif récapitulant ses captures.  
A défaut, il ne peut y avoir capture !**





Qu'avez-vous fait  
cette année ?

### 1° EVENEMENTS et NON-EVENEMENTS

- **Décès** : Notre responsable de chantier et animateur de moments de convivialité, **Eugène Douaglin**, connu et reconnu par tous, nous a définitivement quitté le 17/11/2010, à l'âge de 73 ans. Un dernier combat trop inégal ... Nous ne pourrions t'oublier, **Eugène**.
- **Emploi Associatif** : La pérennisation de l'emploi jeune qui ne devait être que simple formalité n'est toujours pas acquise ... Lannion Trégor Agglomération s'est engagée sous réserve de l'accompagnement du Conseil Général 22 ... Qui n'a toujours pas donné de réponse !
- **Employé** : **Kristen Bodros**, notre premier employé, nous a quitté à l'amiable pour rejoindre l'agriculture paysanne ... Il en profite pour postuler à notre conseil d'administration.
- **Employé (re)** : **Cédric LEVAUFRE**, lui, quitte notre conseil d'administration et en profite pour succéder à Kristen comme technicien animateur de l'association ... **Bienvenue, Cédric !**
- **La plaquette 2010** d'accompagnement des cartes de pêche dans le cadre de la réciprocité du Trégor a été subventionnée par le CG22 pour sa seconde édition.
- **AVIS** : Snobant les pêcheurs et les agriculteurs, l'ONEMA poursuit le contrôle des déversoirs et vannes de moulins de la région ...
- **Augmentation de capital** : Les cartes de pêche restent au même tarif, mais la part fédérale augmente entraînant la diminution de celle de l'AAPPMA ...
- **Schéma national de développement du loisir pêche (SNDLP)**: Document d'orientation pluri annuel de la pêche qui se propose de transformer le loisir pêche en « produits » pêche et qui réalise l'exploit d'ignorer les milieux aquatiques en 151 pages de papier glacé ! A noter que Maurice LEBRANCHU est le responsable national du Comité de Suivi du SNDLP !
- **Investissement** : La Fédération départementale s'offre un nouveau siège social. Financement prévisionnel : **730 000 €** au 8 juin 2010 ! Toujours cela que les milieux aquatiques n'auront pas.
- **La vidange du barrage** de Trogoaredec (Guerlesquin), annoncée pour 2005, n'a toujours pas eu lieu ...

- **S.A.G.E. de la Baie de Lannion** : En phase d'élaboration depuis 2006 la Commission Locale de l'Eau s'est mise en place fin février 2011 ! L'AAPPMA y participera ...

### 2° AMENAGEMENTS

- Entretien des passes à poissons et « pancartage ».
- Maintenance des aménagements de seuils et amélioration du franchissement d'obstacle (Kerdu).

### 3° ENTRETIEN DES COURS D'EAU

#### Via le CRE de la Lieue de grève

- Entretien ponctuels sur 0,82 Km de linéaire. 55 heures par 7 bénévoles.

#### Via le CRE Léguer

- Tronçon de Coat Frec et travaux de dégagement de grands arbres ponctuels tombés, à finir en avril 2011.

#### Par bénévoles

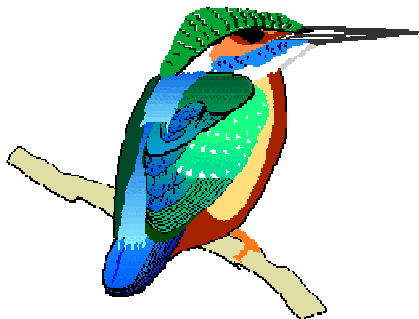
- Le Guindy (de Luzuron à Convent Callac) sur une longueur de 4,5 Km
- *Approximativement 1 400 heures de travail entre les aménagements et l'entretien par 26 bénévoles et 1 personne contrainte à un Travail d'Intérêt Général, soit près d'un équivalent temps plein.*
- *Au total, 5,32 km de cours d'eau, ou environ 10 km de rives, ont été restaurés cette année sur la zone de l'AAPPMA. Soit 240 Km de rives en 7 ans !*



Durant ce temps là,  
ils ne pêchent pas ...

**Attention les panneaux ne font pas la loi !  
Il serait trop simple de croire qu'il suffise de détruire ou d'ôter un  
panneau pour faire disparaître une contrainte!  
Ils ne sont là que pour vous aider à respecter les arrêtés.**





## D'autres faits marquants dans votre activité ?

### 4° REUNIONS ADMINISTRATIVES ET PUBLIQUES

- 12 réunions du Conseil d'Administration
- A.G.O locale du 7 mars 2010
- A.G.O fédérale le 16 avril 2010 à St-Brieuc
- Forum des associations du 4 septembre 2010
- A.G.E fédérale le 22 Octobre 2010, à St-Brieuc

### 5° REUNIONS TECHNIQUES

- Conseils d'administration de l'APMVL (Association Vallée du Léguer)
- Comités de pilotage du CBV (Comité de bassin versant) du Léguer, du CRE Léguer (Contrat Restauration Entretien)
- Comités de pilotage du CBV de la Lieue de Grève et du CRE associé (Yar, Roscoat ...)
- Comités de pilotage Natura 2000, Leguer, Etang du Moulin neuf (Plounerin)
- Réunions de travail avec les diverses structures sur le CRE Guindy ...
- Commissions consultatives : Environnement, Eau, Assainissement collectif et non collectif ...
- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Réunions de concertation entre les AAPPMA de la Réciprocité du Trégor.
- Participation aux Indices d'Abondance et au Réseau Hydrobiologique Piscicole.
- Réunions avec les communautés de communes et la ville de Lannion
- Rédactions de dossiers techniques
- Réunions d'information et formation avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'ASTER « Techniciens de Rivière »
- Contributions aux enquêtes publiques ...
- Rencontres avec les administrations et la presse ...

### 6° ECOLE DE PECHE 2009 /2010

Maintien d'une **délocalisation** de l'école de pêche à Pluzunet.

- **Diversification** : Mouche, Toc, Lancer
- **16** jeunes ont suivi les cours ou stages de Kristen au sein de la réciprocité du Trégor.
- **10 animateurs bénévoles** dont 3 jeunes ont contribué.
- **Organisation d'animations** auprès d'écoles, de communautés de communes, d'associations : sensibilisation à la pêche et à l'environnement.
- En sus du travail de Kristen, plus de **45 heures de bénévolat** !

### 7° BILAN PECHE 2010

- **TRUITES** : Une ouverture difficile qui a découragé nombre de pêcheurs au profit des persévérants qui ont réalisé de très belles pêches ! dès la mi-saison ...
- **SAUMONS** : Des captures régulières pour un bilan officieux d'une quarantaine de saumons de printemps . Une pêche laborieuse de castillons compte-tenu de la forte montaison !

### 8° POLLUTIONS (Récurrent !)

- A notre connaissance, nouvelle année sans pollution avec mortalité immédiate...
- **Mais CROISSANCE des pollutions et atteintes environnementales dans la plus totale impunité !!!**. Procureurs de la République et Onema semblent manquer de bras et de têtes ...

### **Rivière en DANGER (Récurrent !)**

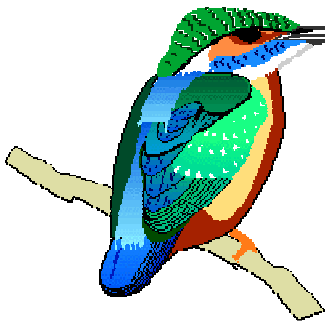
- Le **YAR** continue de souffrir de l'eutrophisation et de l'envasement de l'étang de Plounerin, classé site Natura 2000 !.
- **Les indices d'abondance démontrent que le saumon est en voie de disparition sur ce cours d'eau !!!**
- **L'observation des I.A. de ces 7 dernières années montre que le Yar n'est pas compatible avec une pêche par TAC ...**

### Pêcheurs, respectez les poissons !

- Utilisez des hameçons sans ardillon ou écrasez les avec une pince : La libération du poisson, petit ou gros, sera facilitée.
- N'épuisez pas, ne comprimez pas et ne sortez pas de l'eau un poisson que vous souhaitez libérer.
- Dans le cas d'un hameçon ancré profondément dans les chairs, coupez le fil (les sucs digestifs le désagrégeront)
- N'hésitez pas à quitter une zone fréquentée par les truitelles ou les jeunes saumons (tacons)

Moi, sur le Yar, je suis rarement seul !





Une activité  
débordante, en termes de pages !

### 9° BRACONNAGE (Récurrent !)

- La faiblesse (?) de la surveillance par les services habilités de l'Etat ne doit pas être étrangère à la reprise du braconnage, tant en estuaire qu'en fluvial, et ce sur plusieurs bassins !
- Dans cette critique, on excepte le commissariat de police de Lannion qui par ses rondes parvient à limiter les dégâts et on regrette les faibles moyens de la BMI (Onema).

### 10° GARDERIE LOCALE

- Forts de leur nouvel uniforme, de leur formation et de leurs papiers nos 2 gardes ( Martial Clément, Roland Billard) sont opérationnels. Le 3<sup>ème</sup> est en formation !

#### BILAN ACTIVITE

- ✓ Plus de 6000 heures de bénévolat, soit environ 4 équivalents temps plein (Hors E-J)
- ✓ Environ 15000 Km de déplacement (E-J inclus)



**VRAI BECARD !** Se dit de certains mâles qui ont une remontée en crochet de la mâchoire inférieure lorsqu'ils montent se reproduire.

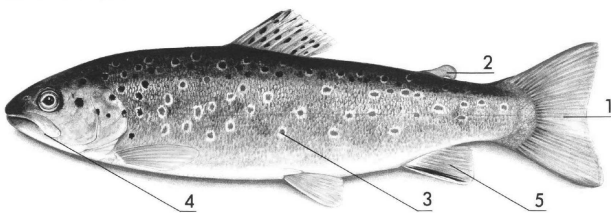
**NE CONFONDEZ PAS !**

### Le SAUMON FRAIS



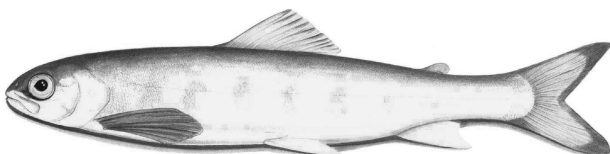
- Poisson puissant, très combatif, difficile à fatiguer.
- Poisson ventru, épais. A taille égale, ce poisson est presque deux fois plus lourd (75cm-4kg).
- Les nageoires sont fermes

### LA TRUITE



- 1) Queue peu échancrée
- 2) Nageoire adipeuse bordée de rouge orangé
- 3) Flancs parsemés de nombreux points rouge-orangé auréolés de clair
- 4) Mâchoire atteignant ou dépassant l'œil
- 5) Liserés noir et blanc ornant les nageoires pelviennes et anale. Nageoire dorsale tachetée

### Le SMOLT ou SAUMONEAU



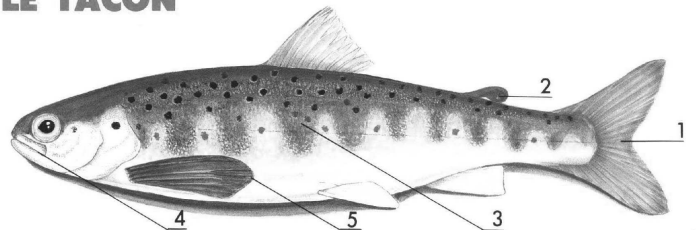
- Il s'agit d'un tacon qui prend une couleur argentée peu avant son départ en mer ... Se rencontre au printemps.

### Le RAVALE dit BECARD en Trégor, à tort !



- Poisson peu combatif, mais très mordeur. Le poisson « blanchit » rapidement.
- Poisson maigre. Les contours du dos et du ventre sont parallèles. A taille égale, un ravalé de 75cm pèse environ 2kg (sa chair, blanche n'a aucune valeur culinaire).
- L'anus est rouge et sort facilement par simple pression.
- Tête disproportionnée par rapport au reste du corps.
- Marques de fraye en avant des nageoires pelviennes.
- Les nageoires sont très souvent effilochées.

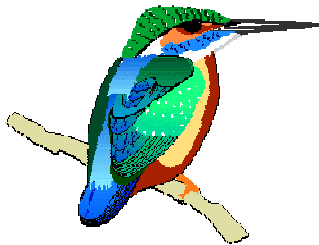
### LE TACON



- 1) Queue très échancrée
- 2) Nageoire adipeuse gris bleu
- 3) Flancs portant 8 à 12 tâches bleu-violettes nettes (« marques de doigts ») et régulièrement espacées.
- 4) Petite bouche : l'extrémité de la mâchoire ne dépasse pas le milieu de l'œil
- 5) Nageoires pectorales larges .

**Merci au CSP et à l'ABPM**

**A noter que les observations relatives aux « ravalés » sont également valables pour la truite de mer !**



## Orientation pour 2011 ?

### Pérenniser l'emploi pour que l'association subsiste ... (suite)

Ce qui en 2008 et 2009, ne devait être que simple formalité est en train de devenir le challenge 2010-2011 ... Quoique bien avancé, notre unique objectif de l'année 2010 n'est toujours pas atteint !

Depuis l'alarme lancée en février 2010, les choses ont toutefois évoluées : Le dossier est monté et a reçu un avis favorable du Conseil Communautaire de Lannion Trégor Agglomération sous réserve de l'accompagnement du Conseil Général à hauteur « du tiers du poste » ...

Le dossier est sur le bureau du Conseil Général et depuis Aout 2010 nous attendons une réponse ... **Mais qui ne dit mot consent, n'est-ce pas ?**

Alors nous y croyons parce que nous avons besoin de cet emploi et que, comme le dit si bien le CG 22, « *L'exigence est de plus en forte dans la qualité et la diversité des prestations offertes et nécessite un professionnalisme difficilement compatible avec le seul bénévolat.* » Et c'est d'autant plus nécessaire que notre principal partenaire est l'ASTER22 !

En attendant confirmation financière,

- Nous maintenons une gestion patrimoniale sur tous nos cours d'eau par un entretien raisonné et une restauration des cours d'eau susceptibles d'accueillir des frayères
- Nous nous affairons pour que seul l'excédent des capacités piscicoles de nos cours d'eau soit prélevé.
- Nous contribuons à l'amélioration de la qualité de l'eau et la lutte contre toutes formes de pollutions, y compris en participant à des structures amont (SAGE, CRE ...)
- Nous maintenons et obtenons des baux de pêche sur tout le linéaire de nos cours d'eau
- Nous développons et invitons à des pratiques de pêche respectueuses
- Nous maintenons une réciprocité équitable et durable dans le Trégor via une harmonisation des gestions et réglementations par bassin versant
- Nous nous efforçons de communiquer sur tous les sujets qui touchent à notre loisir, y compris comme ci-dessous ...

*Pour le conseil d'administration de l'une des plus anciennes associations de Lannion (1920), pionnière des principales évolutions environnementales de la vallée, qui compte toujours plus de 600 adhérents ... Bertrand Le Merdy.*

#### **Informations sanitaires préventives**

Puisque quelques cas nous ont été signalés nous considérons de notre devoir de vous informer de risques sanitaires liés aux activités "nature" y compris dans le Trégor (canoë-kayak, chasse, pêche, randonnées, camping, cueillettes et autres activités de nature ...) et de l'attitude préventive à tenir.

**Tique(s):** Porter des vêtements recouvrants, s'inspecter et éventuellement retirer la tique à l'aide d'un tire-tique (pharmacies ...). Si vous voyez apparaître une rougeur qui s'étend sur votre corps après une piqûre de tique, consultez rapidement votre médecin traitant et n'oubliez pas de lui préciser vos activités de loisirs pratiquées .

Pour en savoir plus : [http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Borreliose\\_Lyme.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Borreliose_Lyme.pdf)

**Leptospirose** (Un dizaine de cas sur le Léguer, principalement chez les kayakistes): C'est une maladie grave que l'on contracte en général lors d'une activité en relation avec l'eau douce ou avec des animaux contaminés. Les signes de la maladie apparaissent 1 à 2 semaines en moyenne après la contamination. Il s'agit d'une fièvre élevée (en général >39°) d'apparition brutale et de douleurs musculaires, articulaires, abdominales et de forts maux de tête. Consultez rapidement votre médecin traitant et n'oubliez pas de lui préciser vos activités de loisirs pratiquées

Pour en savoir plus : [http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Depliant\\_Leptospirose\\_2008.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Depliant_Leptospirose_2008.pdf)

**Cyanobactéries** : Phénomène estival dont l'effet le plus visible est une coloration verte plus ou moins prononcée des plans d'eau, canaux ou rivières lentes que l'on rencontre principalement au centre Bretagne. Il doit faire l'objet d'une information spécifique et, dès lors, évitez la baignade et la consommation du poisson. Pensez "no kill" !

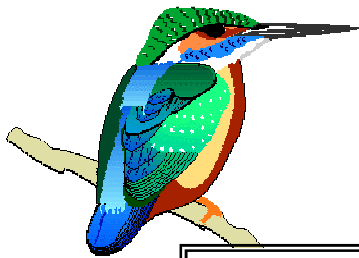
Pour en savoir plus : <http://www.bretagne-environnement.org/Media/Atlas/Cartes/Cyanobacteries-dans-les-eaux-douces-de-loisirs-bretonnes>

**Il remonte les effectifs : un pêcheur averti en vaut deux ! :**

#### **Pêcheurs, respectez les autres pêcheurs !**

- Ne vous placez pas devant un collègue arrivé avant vous sur le parcours.
- En cas de croisement ou de dépassement, prenez de la marge.
- Tout pêcheur de saumon s'engage à se déplacer et à ne pas monopoliser un « trou » convoité par un confrère.





## Les Parcours mouche!

*"Le poisson que vous remettez à l'eau est un cadeau que vous faites à un autre pêcheur, tout comme il s'agit peut-être d'un cadeau qu'un autre pêcheur vous a fait"*  
Lee Wulff (In "A Handbook of Fresh Water Fishing", 1939)

## Deux parcours mouche ...

La nécessité de parcours mouche étant aujourd'hui démontrée puisque plus du tiers de nos sociétaires souhaitent les pratiquer, nous pensons que la carte de soutien au parcours mouche n'a plus de raison d'être.

Toutefois nous aurons de plus en plus besoin de votre soutien financier et nous devrions vous proposer une autre forme de cartes de soutien en 2012 ...qui devrait dépasser le cadre des parcours mouche.

Vos retours positifs sur le nouveau parcours mouche ayant dépassé notre espérance nous maintenons le remplacement du parcours de 4 Km dit du Losser par les 2 parcours de 2 Km définis ci-dessous..

### Rappels

☞ Comme l'ensemble des cours d'eau gérés par l'AAPPMA, ces parcours font l'objet d'une gestion patrimoniale totale, ce qui signifie que vous pourrez y rechercher des poissons sauvages (Truites communes Fario, Truites de mer et Saumons de l'Atlantique) issus de reproduction naturelle... mais également que sa pérennité est entre vos mains !

| <i>Parcours Mouche Losser-Kergrist</i> |   |
|--|---|
| Rivière                                | Léguer  |
| Limite amont:                          | Pont du Losser sur la D30, commune de Pluzunet et du Vieux Marche                                       |
| Limite aval:                           | Passerelle de Kergrist, commune de Ploubezre  |
| Ouverture                              | Tous les jours, sur la période légale d'ouverture 1 <sup>ère</sup> catégorie. Saumon : S.M.V.N.F. (*).  |
| Technique:                             | Mouche fouettée exclusivement.  |
| Nombre maximum de captures conservées: | 3 truites de 28 cm au moins par pêcheur et par jour.<br>Réglementation générale pour le saumon (Quotas) |

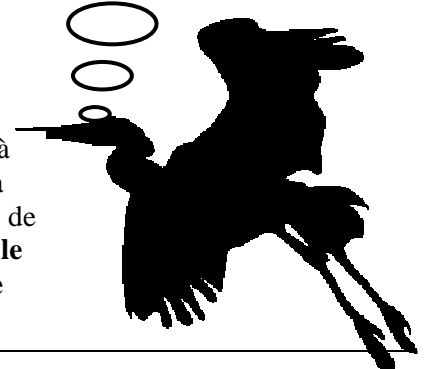
Parce que nous pensons que toute réglementation, aussi draconienne soit-elle, ne serait pas suffisante pour relever ce défi, nous misons sur votre bon sens de l'usage et du partage des ressources naturelles ainsi que du respect et de la protection du milieu aquatique.

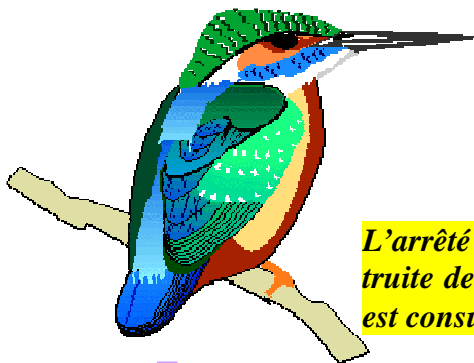
(\*) S.M.V.N.F. = sauf mardis et vendredis non fériés

| <i>Parcours Mouche Pont Braz -Kergueffiu</i> |  |
|--|--|
| Rivière                                      | Léguer   |
| Limite amont:                                | Pont Braz (Voie de chemin de fer), communes de Vieux Marché et Trégrom                                 |
| Limite aval:                                 | Crête du déversoir du moulin de Kergueffiu, commune de Trégrom   |
| Ouverture                                    | Tous les jours, sur la période légale d'ouverture 1 <sup>ère</sup> catégorie. Saumon : S.M.V.N.F. (*). |
| Technique:                                   | Mouche fouettée exclusivement.   |
| Nombre maximum de captures conservées:       | Graciation (no kill) pour les truites .<br>Réglementation générale pour le saumon (Quotas)             |

Pour le prix d'un !

N'être qu'un consommateur, même respectueux, n'est pas suffisant... Il faut apprendre à gérer, donc prévoir la pêche de demain et celle de l'année prochaine ; il faut apprendre à partager ses connaissances et expériences. (Identification des jeunes saumons ou tacons, de la truite de mer ...) Aussi, par le biais de notre charte nous vous invitons à dépasser le cadre réglementaire pour adapter votre pratique à une véritable pêche sportive, de loisir, respectueuse d'un milieu





Maintien de la  
gestion par TAC !

L'arrêté préfectoral réglementant la pêche en eau douce du saumon et de la truite de mer en 2011 dans les Côtes d'Armor est paru le xx février 2011. Il est consultable sur notre site Internet ou à la maison des pêcheurs !

# Réglementation "Saumon"

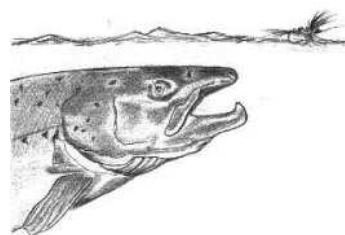
(Interprétée pour les bassins du Léguer, du Yar et du Guindy.  
Information non contractuelle, veuillez consulter l'arrêté préfectoral)



- Partie basse du Léguer : De l'aval du moulin de Kergueffiou à Lannion
- Partie amont du Léguer : De la confluence avec le Guic à l'amont du moulin de Kergueffiou

## Rappel

- Quota annuel de 10 saumons, quota journalier de 2 saumons
- Maintien d'un Total Autorisé de Capture (TAC) par bassin pour les saumons de printemps
- Maintien d'un Total Autorisé de Capture (TAC) par bassin pour les castillons
- Le port de la gaffe est interdit
- Pêche interdite les mardis et vendredis non fériés
- Taille minimale de capture : 50 centimètres
- Port d'une bague d'identification non altérée, renouvelée à l'unité après remise de la déclaration, et du carnet de capture
- Apposition immédiate de la bague sur la capture
- Inscription immédiate à l'encre indélébile de la capture sur le carnet
- Déclaration de toute capture



## Bassin du Léguer

- Ouverture : Samedi 12 mars 2011 à 8h00
  - Avant le 15 juin, quelque soit la taille, toute capture sera réputée être un saumon de printemps. Le nombre de captures est limité par les quotas et le total autorisé de captures (TAC) de saumons de printemps pour le bassin du Léguer (41). Si le TAC de saumons de printemps est atteint la pêche du saumon est immédiatement fermée jusqu'au 15 juin.
  - Après le 15 juin, seuls les saumons d'une taille comprise entre 50 et 70 cm (castillons) peuvent être capturés. Le nombre de captures est limité par les quotas et le total autorisé de captures (TAC) de castillons pour le bassin du Léguer (373). Si le TAC de castillons est atteint la pêche du saumon est fermée.
  - Jusqu'au 30 juin, tous leurres légaux sauf sur les parcours mouche.
  - Du 1 au 31 juillet,
    - tous leurres légaux sur la partie basse, sauf parcours mouche du Losser
    - mouche fouettée sur la partie amont.
- Fermeture estivale: Dimanche 31 juillet 2011 au soir
- Réouverture automnale: Samedi 03 Septembre 2011 au matin
  - Uniquement sur la partie basse, mouche fouettée.
- Fermeture automnale: Dimanche 16 Octobre 2011 au soir

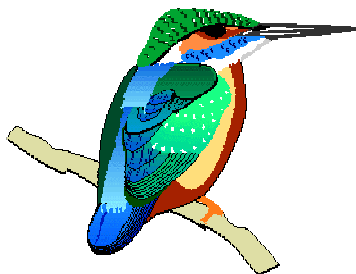
Simple ... Tout ce  
qui n'est pas  
interdit est  
autorisé !

## Bassins du Yar et du Guindy

- TAC commun au Guindy et au Jaudy: 19 saumons de printemps, 175 castillons
- TAC sur le Yar : 3 saumons de printemps, 28 castillons
- Sur le Yar et le Guindy, tous leurres jusqu'au 30 juin, mouche fouettée du 1 au 31 juillet.

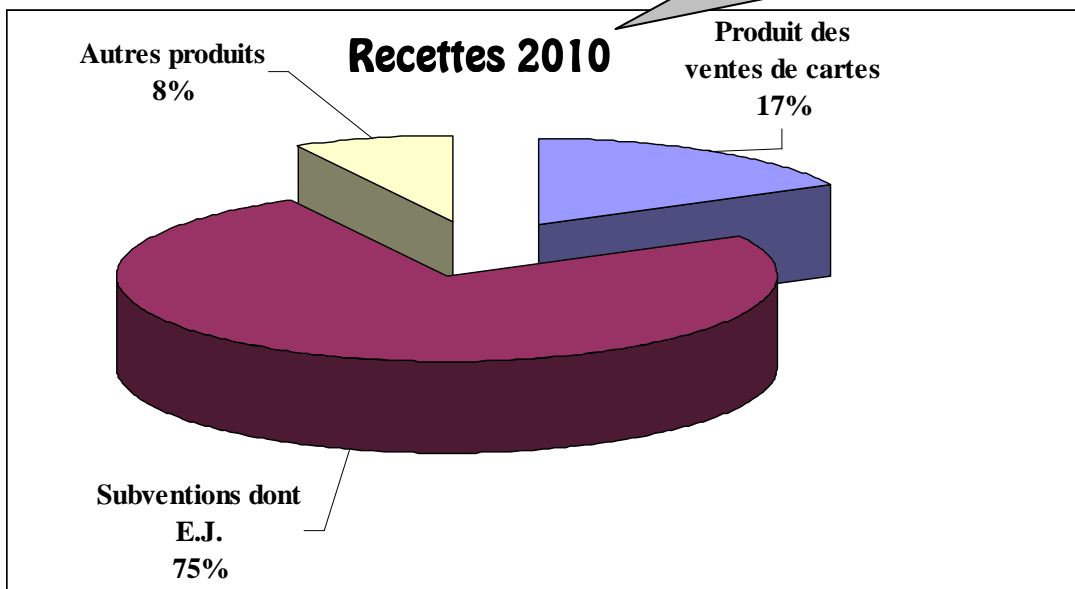
**NOTE** Un pêcheur respectueux ne recherche plus le saumon sur le Yar ou le Guindy :  
Quasi disparition sur le Guindy et indice d'abondance catastrophique sur le Yar !!!



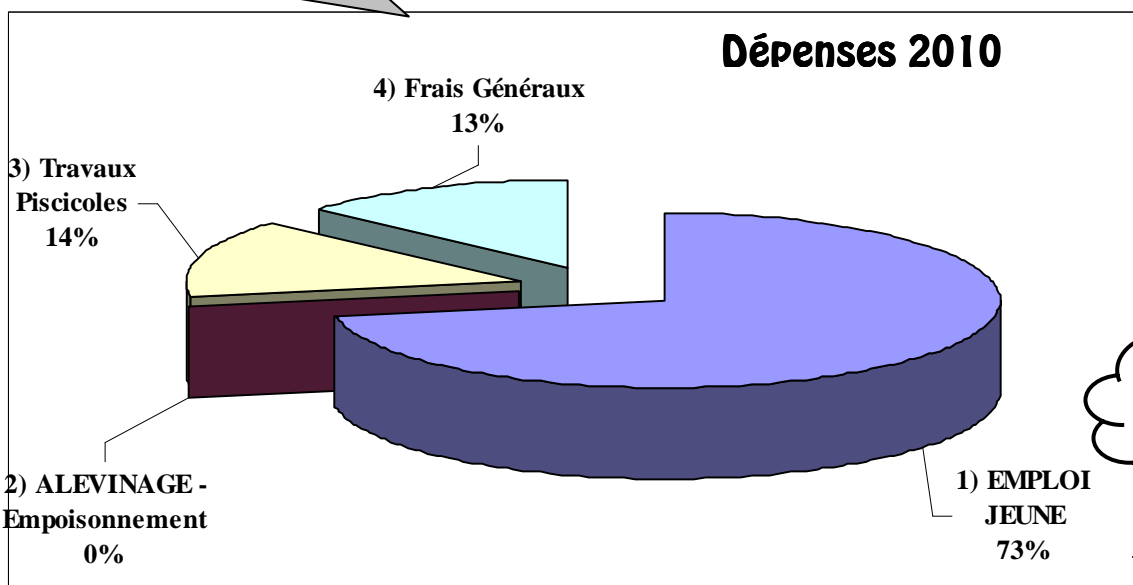


Et le grand Argentier,  
qu'est ce qu'il dit ?

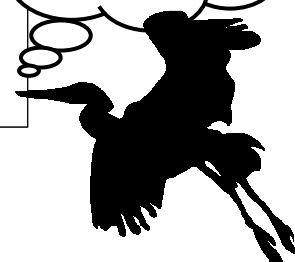
| Recettes 2010                 |                    |
|-------------------------------|--------------------|
| Produit des ventes de cartes  | 8 173,30           |
| Subventions dont Emploi Jeune | 35 638,23          |
| Autres Produits               | 3 696,46           |
| <b>Total</b>                  | <b>47 507,99 €</b> |



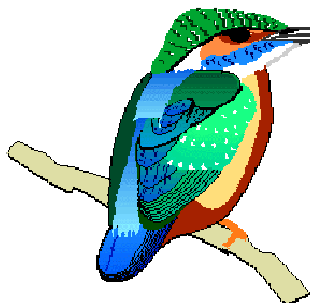
| Dépenses 2010            |                    |
|--------------------------|--------------------|
| Alevinage Empoisonnement | 0,0                |
| Emploi-Jeune             | 35 765,20          |
| Travaux Piscicoles       | 7 159,46           |
| Frais Généraux           | 6 541,16           |
| <b>Total</b>             | <b>49 465,82 €</b> |



Les bénévoles  
devraient être  
plus nombreux !



**Solde 2010 : -1 957,83 €**



## Que cache l'Emploi Jeune ?

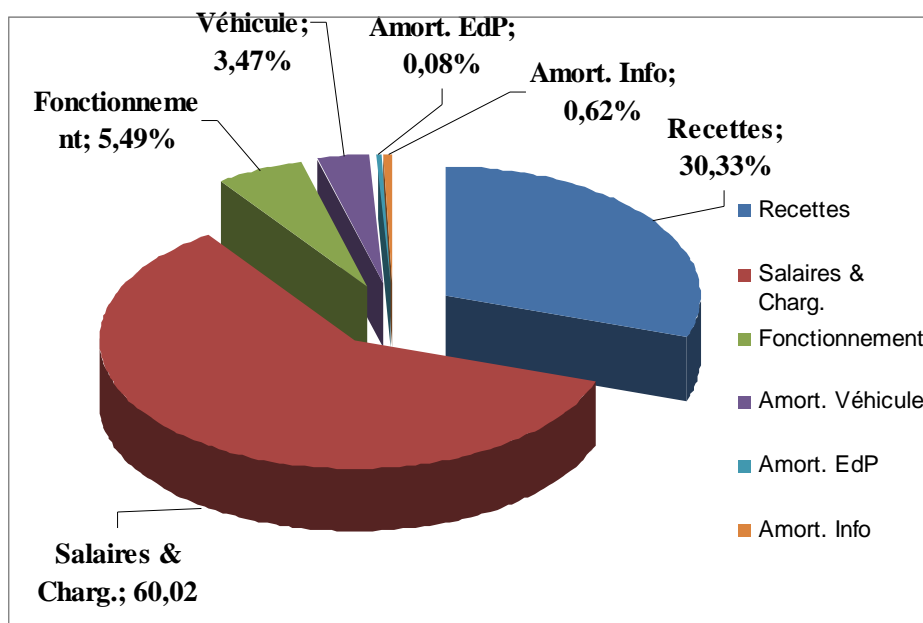
Il « cache », bien entendu, des dépenses et des recettes que l'on peut ventiler ainsi :

| RECETTES 2010                    |             |          |             |                |             |
|----------------------------------|-------------|----------|-------------|----------------|-------------|
| Subventions                      |             |          |             | Ecole de Pêche |             |
| CNASEA                           | C.G. 22     | AE / CRE | Fédé        | Animation      | C.G. 22     |
| 4654,36                          | <b>0,00</b> | 12950,00 | <b>0,00</b> | 468,60         | <b>0,00</b> |
| <b>TOTAL GENERAL = 18 072,96</b> |             |          |             |                |             |

| DEPENSES 2010                    |                         |                |                 |             |
|----------------------------------|-------------------------|----------------|-----------------|-------------|
| Salaires & Charges               |                         |                | Investissements |             |
| S&C                              | Frais de fonctionnement | Amort. Véhicul | Amort. EdP      | Amort. Info |
| 35 765,20                        | 3 270,58                | 2 065,36       | 45,00           | 369,96      |
| <b>TOTAL GENERAL = 41 516,10</b> |                         |                |                 |             |

### EMPLOI JEUNE

### RESULTAT Exercice 2010



La charge réelle de l'A.A.P.P.M.A., au titre de l'Emploi Jeune pour 2010 est de : **23 443,14 €**, soit **51,98 € par sociétaire majeur !**

**Pour mémoire, en 2011, une carte « majeur » rapportera 12,20 € à l'AAPPMA et une carte « mineur » 2,00 € !**

Nous ne pouvons que constater que nous atteignons un seuil critique qui dépasse largement la capacité de cotisation de nos adhérents majeurs ...

**Sans la volonté du Conseil Général 22 de pérenniser l'emploi (10 000 € / an) nous ne pourrions pas continuer.**

#### Aidez-nous à gérer et protéger nos rivières

Ne conservez que vos belles captures (> 25 cm)

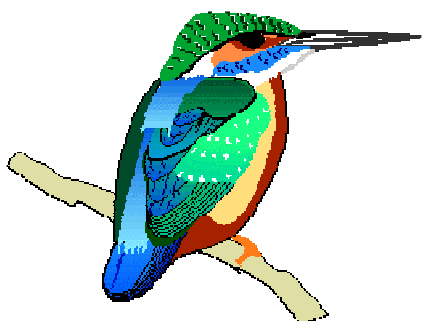
Signalez-nous toute anomalie constatée dans le milieu

(écoulement, mortalité, espèce indéterminée ou indésirable ...)

Ne comptez pas sur les autres, **participez** aux chantiers d'entretien !

Pas facile d'être Patrons Pêcheurs !





## Effectifs et Statistiques

### Evolution des adhérents de l'AAPPMA Lannion sur 10 ans

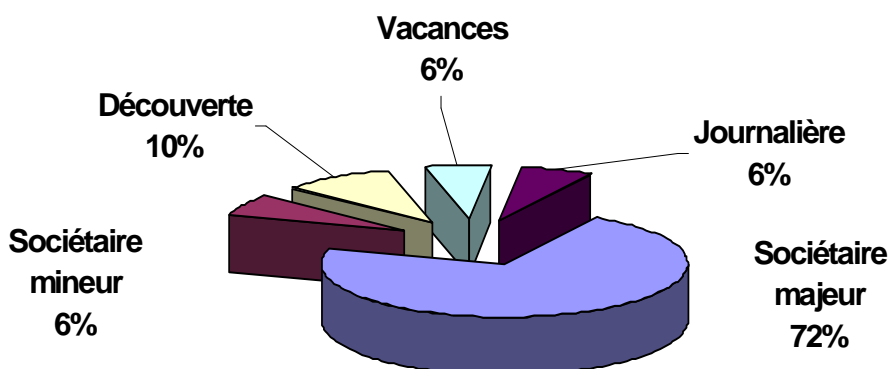
|                             | 2000 | 2001    | 2002    | 2003    | 2004    | 2005    | 2006    | 2007   | 2008    | 2009   | 2010    |
|-----------------------------|------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------|---------|--------|---------|
| <b>SOCIETAIRES</b>          | 750  | 742     | 715     | 750     | 649     | 560     | 540     | 567    | 555     | 524    | 451     |
| Evolution (*)               |      | -1,07%  | -3,64%  | 4,90%   | -13,47% | -13,71% | -3,57%  | 5,00%  | -2,12%  | -5,59% | -13,93% |
| <b>JEUNES (-16/-18 ans)</b> | 195  | 143     | 125     | 114     | 83      | 58      | 51      | 52     | 48      | 50     | 40      |
| Evolution (*)               |      | -26,67% | -12,59% | -8,80%  | -27,19% | -30,12% | -12,07% | 1,96%  | -7,69%  | 4,17%  | -20,00% |
| <b>JEUNES (-10/-12 ans)</b> | 55   | 65      | 53      | 46      | 47      | 53      | 37      | 57     | 45      | 51     | 64      |
| Evolution (*)               |      | 18,18%  | -18,46% | -13,21% | 2,17%   | 12,77%  | -30,19% | 54,05% | -21,05% | 13,33% | 25,49%  |
| <b>MEMBRES ACTIFS</b>       | 1000 | 950     | 893     | 910     | 779     | 671     | 628     | 676    | 648     | 625    | 555     |
| Evolution (*)               |      | -5,00%  | -6,00%  | 1,90%   | -14,40% | -13,86% | -6,41%  | 7,64%  | -4,14%  | -3,55% | -11,20% |
| <b>Temporaires (**)</b>     | 173  | 143     | 49      | 59      | 51      | 43      | 52      | 56     | 100     | 91     | 77      |
| Evolution (*)               |      | -17,34% | -65,73% | 20,41%  | -13,56% | -15,69% | 20,93%  | 7,69%  | 78,57%  | -9,00% | -15,38% |
| <b>Total Cartes</b>         | 1173 | 1093    | 942     | 969     | 830     | 714     | 680     | 732    | 748     | 716    | 632     |
| Evolution (*)               |      | -6,82%  | -13,82% | 2,87%   | -14,34% | -13,98% | -4,76%  | 7,65%  | 2,19%   | -4,28% | -11,73% |

(\*) Evolution calculée par rapport à l'année précédente

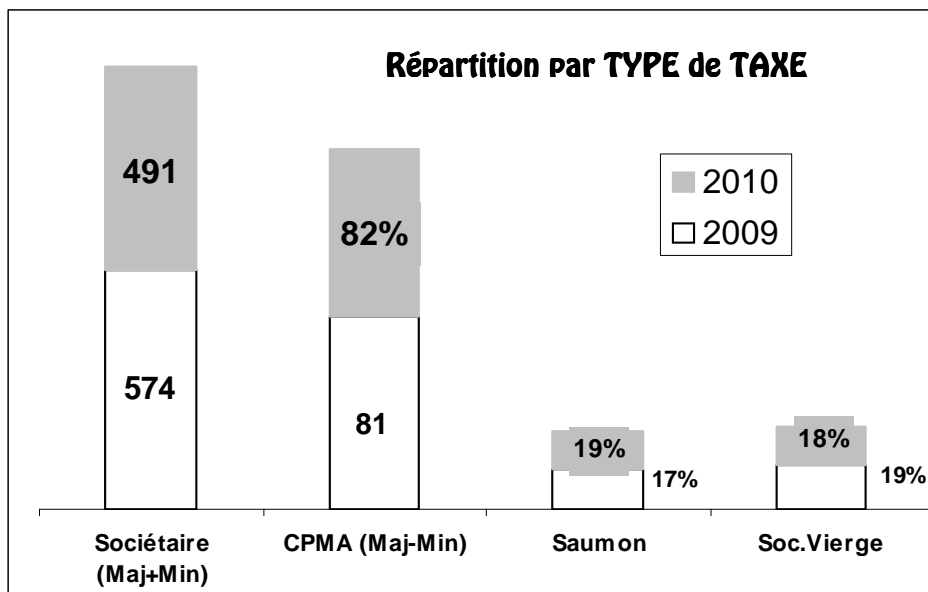
(\*\*) Vacances +( mensuelles) + journalières



### Répartition 2010 par type de carte

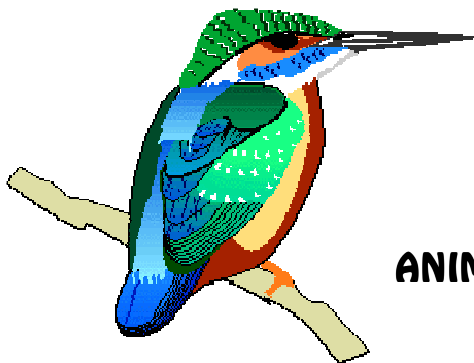


### Répartition par TYPE de TAXE



Augmentation des  
sans-papiers ?





Et pour vous  
contacter ?

**ANIMATEUR** : Cédric LEVAUFRE, tél. 02 96 37 70 18  
Maison des Pêcheurs  
[aappma.lannion@wanadoo.fr](mailto:aappma.lannion@wanadoo.fr)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

|               |                  |                       |  |
|---------------|------------------|-----------------------|--|
| LE MERDY      | Bertrand         | 02 96 48 32 33        | Président  |
| MEHEUST       | Christian        | 02 96 47 20 76        | Vice Président   |
| SIMON         | Edmond           | 02 96 38 42 41        | Secrétaire   |
| QUEGUINER     | Stéphane         | 02 96 37 03 41        | Trésorier  |
| ALLAIN        | René             | 02 96 47 10 80        |  |
| <b>BODROS</b> | <b>Kristen</b>   |                       | Postulant administrateur et conseiller, animation et technique |
| COLAS         | Marcel           | 02 96 45 23 36        |  |
| DUPONT        | Gilles           | 02 96 46 72 05        | Responsable Ecole de pêche                                     |
| FAGON         | Roger            | 02 96 48 86 41        |  |
| <b>FLOHIC</b> | <b>Christian</b> | <b>02 96 35 91 89</b> | Auditeur libre, postulant administrateur                       |
| FORISSIER     | Bernard          | 02 96 48 96 53        | Entretien, CRE, Ecole pêche                                    |
| <b>GRISOT</b> | <b>André</b>     | <b>02 96 48 17 86</b> | Deviend auditeur libre et assure le suivi des TIG              |
| LE LAOUEANAN  | Jacques          | 02 96 37 95 33        | Correspondant  |
| STEPHAN       | Jean-Claude      | 02 96 37 74 98        | Ecole pêche, Statistiques, Démarches                           |
| TANGUY        | Daniel           | 02 96 37 67 16        | Responsable chantiers, Démarches, Terrain                      |

DEPOSITAIRES

|                        |              |                      |                |
|------------------------|--------------|----------------------|----------------|
| Lannion                | AAPPMA       | Maison des pêcheurs  | 02 96 37 70 18 |
| Lannion                | LE LAOUEANAN | Chasse et Pêche      | 02 96 37 62 03 |
| Perros-Guirec          | HEURTEBISE   | Armor Pêche          | 02 96 91 25 02 |
| Plestin les Grèves (*) | LE BRAS      | Bar-PMU de la mairie | 02 96 35 62 58 |
| Pluzunet (*)           | LARGE        | Café Ti Marc'harit   | 02 96 47 82 56 |
| Guerlesquin (*)        | GUILLOUX     | An Toll Toull        | 02 98 72 81 96 |

(\*) Ouvert le dimanche matin

**La majorité des illustrations a été empruntée sur le site de l'ABPM . Visitez – le !**

FEDERATION ET GARDERIE

|                              |                |                       |
|------------------------------|----------------|-----------------------|
| Fédération des Côtes d'Armor | 02 96 68 15 40 |                       |
| Service 22 de l'ONEMA        | 02 96 68 23 89 | HUS PASCAL            |
| TECHNICIEN ONEMA (GARDE)     | 06 72 08 15 49 | CARLIER JEAN-PHILIPPE |

QUELQUES SITES INTERNET

|   |   |
|---|---|
| <b>AAPPMA la Gaule Lannionnaise</b>                   | <a href="http://assoc.pagespro-orange.fr/peche.lannion/">http://assoc.pagespro-orange.fr/peche.lannion/</a> |
| Association Bretonne pour la Pêche à la Mouche (ABPM) | <a href="http://abpm.free.fr">http://abpm.free.fr</a>   |
| Eau et Rivières de Bretagne (ERB)                     | <a href="http://www.eau-et-rivieres.asso.fr">http://www.eau-et-rivieres.asso.fr</a>                         |
| AAPPMA Elorn  | <a href="http://www.elorn-aappma.com">http://www.elorn-aappma.com</a>                                       |
| Benthos (Ephémères, Plécoptères, Trichoptères)        | <a href="http://www.invfmr.org">http://www.invfmr.org</a>   |

**Pêcheurs, respectez les riverains !**

Une grande partie des parcours s'effectue en propriété privée. L'AAPPMA a négocié un droit de passage et de pêche. Nous vous demandons une conduite irréprochable :

- Ne stationnez pas n'importe où
- Respectez les endroits interdits par les propriétaires
- Respectez les clôtures, plantations, cultures, animaux
- Ne laissez rien derrière vous (papiers, nylons, plastiques ... )

Lui, c'est ALCEDO et  
moi c'est ARDEA ... !  
<http://leguer.net> !

